

Comptes consolidés  
intermédiaires résumés au  
30 juin 2023 de la Société  
Suez S.A.

# 1. États financiers consolidés

## 1.1 État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	8	5 250,3	5 198,6
Immobilisations incorporelles	8	3 021,6	3 133,8
Immobilisations corporelles	8	2 068,6	2 074,4
Droits d'utilisation		536,6	536,6
Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	10	53,4	72,2
Prêts et créances au coût amorti non courants	10	289,9	215,4
Instruments financiers dérivés non courants	10	18,4	11,2
Participations dans les coentreprises	9	595,7	620,7
Participations dans les entreprises associées	9	1 910,8	1 980,2
Actifs contrats non courants		52,6	50,5
Autres actifs non courants		13,9	13,6
Impôts différés Actif		533,7	353,8
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>14 345,5</b>	<b>14 261,0</b>
<b>Actifs courants</b>			
Prêts et créances au coût amorti courants	10	182,4	235,0
Instruments financiers dérivés courants	10	7,6	58,9
Stocks		276,8	261,9
Clients et autres débiteurs		3 344,3	2 841,1
Actifs contrats courants		292,4	275,3
Actifs financiers courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	10	4,6	-
Créances d'impôts exigibles		58,8	76,5
Autres actifs courants		734,9	791,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 353,5	1 766,2
<b>Total Actifs courants</b>		<b>6 255,3</b>	<b>6 306,4</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>		<b>10,1</b>	<b>46,4</b>
<b>Total Actif</b>		<b>20 610,9</b>	<b>20 613,8</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe	11	5 987,9	6 188,6
Participations ne donnant pas le contrôle	9	399,1	417,0
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>6 387,0</b>	<b>6 605,6</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	12	1 051,4	1 047,3
Dettes financières non courantes	10	5 677,2	5 700,5
Dettes de location non courantes		397,1	404,1
Instruments financiers dérivés non courants	10	0,9	16,6
Autres passifs financiers	10	3,6	3,0
Passifs contrats non courants		103,8	94,3
Autres passifs non courants		65,8	55,7
Impôts différés Passif		878,3	738,9
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>8 178,1</b>	<b>8 060,4</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	12	114,9	119,3
Dettes financières courantes	10	173,1	118,1
Dettes de location courantes		151,0	144,5
Instruments financiers dérivés courants	10	37,9	20,8
Fournisseurs et autres créanciers		2 235,9	2 434,7
Passifs contrats courants		615,1	538,7
Dettes d'impôts exigibles		78,9	103,8
Autres passifs courants		2 639,0	2 467,9
<b>Total Passifs courants</b>		<b>6 045,8</b>	<b>5 947,8</b>
<b>Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>20 610,9</b>	<b>20 613,8</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires		4 371,3	3 079,0
Achats		(1 138,1)	(943,1)
Charges de personnel		(1 180,3)	(781,8)
Amortissements, dépréciations et provisions		(415,4)	(279,8)
Autres charges opérationnelles		(1 770,1)	(1 103,6)
Autres produits opérationnels		105,5	75,1
<b>Résultat opérationnel courant</b>	4	<b>(27,1)</b>	<b>45,8</b>
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers		1,1	7,1
Restructurations		(19,4)	(55,9)
Effets de périmètre		1,9	(6,1)
Autres résultats de cessions		(3,0)	(7,1)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	5	<b>(46,5)</b>	<b>(16,2)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		87,0	79,7
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>		20,4	19,9
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>		66,6	59,8
<b>Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe</b>		<b>40,5</b>	<b>63,5</b>
Charges financières		(134,4)	(53,1)
Produits financiers		61,3	11,4
<b>Résultat financier</b>	6	<b>(73,1)</b>	<b>(41,7)</b>
Impôt sur les bénéfices	7	(40,6)	(29,7)
<b>Résultat net</b>		<b>(73,2)</b>	<b>(7,9)</b>
Résultat net part du Groupe		(85,9)	(23,5)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		12,7	15,6

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Le compte de résultat au 30 juin 2022 inclut la contribution des regroupements d'entreprises réalisés sur la période à compter de leur date de prise de contrôle, soit 5 mois d'activité pour le Nouveau Suez (y compris impacts de l'allocation du prix d'acquisition).

## 1.3 État consolidé du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2023 Quote-part du Groupe	30 juin 2023 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	30 juin 2022	30 juin 2022 Quote-part du Groupe	30 juin 2022 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
<b>Résultat Net</b>	<b>( 73,2)</b>	<b>( 85,9)</b>	<b>12,7</b>	<b>( 7,9)</b>	<b>( 23,5)</b>	<b>15,6</b>
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) <sup>(a)</sup>	8,9	9,0	( 0,1)	202,1	201,6	0,5
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	( 1,5)	( 1,5)	-	4,1	4,1	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	( 1,9)	( 1,9)	-	( 51,2)	( 51,1)	( 0,1)
Ecarts de conversion <sup>(b)</sup>	( 123,2)	( 108,5)	( 14,7)	39,7	33,1	6,7
<b>Total éléments recyclables</b>	<b>( 117,7)</b>	<b>( 102,9)</b>	<b>( 14,8)</b>	<b>194,7</b>	<b>187,6</b>	<b>7,0</b>
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	( 38,2)	( 38,2)	-	18,3	18,3	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	( 49,1)	( 49,1)	-	27,0	27,0	-
Pertes et gains actuariels	0,9	0,9	-	0,7	0,7	-
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	0,1	0,1	-	( 0,2)	( 0,2)	-
Instruments de capitaux propres	( 3,5)	( 3,5)	-	( 1,9)	( 1,9)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Total éléments non recyclables</b>	<b>( 2,5)</b>	<b>( 2,5)</b>	<b>-</b>	<b>( 1,4)</b>	<b>( 1,4)</b>	<b>-</b>
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	( 3,3)	( 3,3)	-	7,4	7,4	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>( 120,2)</b>	<b>( 105,4)</b>	<b>( 14,8)</b>	<b>193,2</b>	<b>186,2</b>	<b>7,0</b>
<b>Résultat global</b>	<b>( 193,4)</b>	<b>( 191,3)</b>	<b>( 2,1)</b>	<b>185,3</b>	<b>162,7</b>	<b>22,6</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) En 2022, comme en 2023, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture dans la cadre du refinancement des dettes externes.

(b) Sur le total de -123,2 millions d'euros au 30 juin 2023, -110,0 millions d'euros sont liés à la variation du yuan, +54,8 millions d'euros sont liés à la variation de la livre sterling et -54,9 millions d'euros sont liés à la variation du dollar de Hong-Kong.

## 1.4 État de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>6 177 872 266</b>	<b>61,7</b>	<b>6 112,4</b>	<b>(37,3)</b>	<b>201,2</b>	<b>(149,4)</b>	<b>6 188,6</b>	<b>417,0</b>	<b>6 605,6</b>
Résultat net				(85,9)			(85,9)	12,7	(73,2)
Autres éléments du résultat global				(2,5)	5,6	(108,5)	(105,4)	(14,8)	(120,2)
<b>Résultat global</b>				<b>(88,4)</b>	<b>5,6</b>	<b>(108,5)</b>	<b>(191,3)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(193,4)</b>
Dividendes distribués en numéraire <sup>(a)</sup>							-	(17,1)	(17,1)
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 <sup>(b)</sup>	102 929 337	1,0	96,2				97,2		97,2
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette) <sup>(b)</sup>	(102 929 337)	(1,0)	(96,2)				(97,2)		(97,2)
Augmentation de capital du 5 juin 2023 <sup>(c)</sup>	1 000 000	0,0	1,0				1,0		1,0
Affectation du report à nouveau antérieur			(62,4)	62,4			-		-
Affectation du résultat 2022			(243,0)	243,0			-		-
Augmentation de capital de la part des participations ne donnant pas le contrôle							-	0,4	0,4
Transactions entre actionnaires <sup>(d)</sup>				(10,4)			(10,4)		(10,4)
Regroupement d'entreprises <sup>(e)</sup>								1,5	1,5
Autres variations							-	(0,6)	(0,6)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2023</b>	<b>6 178 872 266</b>	<b>61,7</b>	<b>5 808,0</b>	<b>169,3</b>	<b>206,8</b>	<b>(257,9)</b>	<b>5 987,9</b>	<b>399,1</b>	<b>6 387,0</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations

(a) Sur le premier semestre 2023, des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 17,1 millions d'euros. Le montant effectivement décaissé de 27,8 millions d'euros sur la période (voir Note 1.5) inclut également des distributions de dividendes approuvées au titre d'exercices précédents.

(b) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Classique" et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés décrit en note 13.2, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97,2 millions d'euros. Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.

(c) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

(d) Suez S.A. a racheté deux actionnaires de la société Scori (cf. Note 2.2) dans le cadre d'opérations distinctes de la transaction avec le groupe Veolia. Ce rachat est intervenu pour une somme de 14,3 millions d'euros (cf. Note 2.2.). La valeur provisoire de ces NCI s'établissait à 3.9m€. L'écart entre le prix payé et cette valeur comptable a été imputé directement en capitaux propres par le groupe. Ces valeurs seront réexaminées post PPA.

(e) Entrée des participations ne donnant pas le contrôle à la suite notamment d'une acquisition en République tchèque.

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>3 700 000</b>	-	-	(46,3)	-	-	(46,3)	-	(46,3)
Résultat net				(23,5)			(23,5)	15,6	(7,9)
Autres éléments du résultat global				(1,4)	154,6	33,1	186,2	7,0	193,2
<b>Résultat global</b>				<b>(24,9)</b>	<b>154,6</b>	<b>36,5</b>	<b>162,7</b>	<b>22,6</b>	<b>185,3</b>
Dividendes distribués en numéraire <sup>(a)</sup>							-	(17,4)	(17,4)
Augmentation de capital <sup>(b)</sup>	3 824 172 273	38,2	3 786,0				3 824,2	1,0	3 825,2
Transactions entre actionnaires <sup>(c)</sup>							-	342,3	342,3
Regroupements d'entreprises							-		-
Autres variations				(1,0)			(1,0)	(0,1)	(1,1)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2022</b>	<b>3 827 872 273</b>	<b>38,2</b>	<b>3 786,0</b>	<b>(72,2)</b>	<b>154,6</b>	<b>36,5</b>	<b>3 939,6</b>	<b>348,4</b>	<b>4 288,0</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Sur le premier semestre 2022, des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 17,4 millions. Le montant effectivement décaissé de 8 millions d'euros sur la période (voir Note 1.5) inclut également des distributions de dividendes approuvées au titre d'exercices précédents.

(b) Augmentation de capital résultant de la souscription de 3 824 172 273 actions nouvelles à 1 euro.

(c) Entrée des participations ne donnant pas le contrôle avec l'acquisition Groupe Suez.

## 1.5 État consolidé des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>Résultat net</b>		<b>(73,2)</b>	<b>(7,9)</b>
Amortissements, dépréciations et provisions		397,3	262,6
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		71,5	46,5
Quote-part de résultat net des coentreprises		(20,4)	(19,9)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(66,6)	(59,7)
Résultat financier		73,1	41,7
Autres résultats de cession et effets de périmètre	6	(3,9)	7,6
Autres éléments sans effet de trésorerie		(0,3)	0,1
Impact relatif aux contrats de location		(0,5)	-
Charge d'impôt	7	40,6	29,7
<b>MBA avant résultat financier et impôt</b>		<b>417,6</b>	<b>300,7</b>
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(72,0)	(45,0)
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>(1,3)</b>	<b>88,5</b>
<b>Flux issus des activités opérationnelles</b>		<b>344,3</b>	<b>344,2</b>
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis <sup>(a)</sup>		(374,1)	(6 609,5)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(3,4)	(3,0)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres		(0,2)	(28,8)
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		2,4	-
Cessions d'instruments de capitaux propres		0,5	0,6
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		2,7	1,6
Investissements corporels et incorporels		(224,5)	(135,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4,1	4,3
Autres intérêts nets sur actifs financiers		(0,1)	0,7
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		0,3	1,7
Variation des prêts et créances financières		(73,9)	(3,1)
<b>Flux issus des activités d'investissement</b>		<b>(666,2)</b>	<b>(6 771,2)</b>
Augmentation ou diminution de capital de la société mère		1,0	3 824,2
Plan de souscription d'action par les salariés		97,2	-
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		0,4	1,5
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées		(14,3)	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(b)</sup>		(27,8)	(8,0)
Nouveaux emprunts et dettes financières		61,0	7 136,3
Remboursement de dettes de location		(87,0)	(61,4)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières		(52,7)	(3 618,0)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		(4,5)	-
Intérêts financiers sur dette de location		(1,7)	(0,4)
Intérêts financiers versés		(83,0)	(12,3)
Intérêts financiers reçus		14,5	2,1
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		9,7	34,4
<b>Flux issus des activités de financement</b>		<b>(87,2)</b>	<b>7 298,4</b>
Effet des variations de change et divers		(3,6)	35,3
<b>Total des flux de la période</b>		<b>(412,7)</b>	<b>906,7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 766,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 353,5	906,7

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Ce montant correspond au paiement de l'ajustement de prix pour 121,8 millions d'euros et du complément de prix pour 283,5 millions d'euros au titre de l'acquisition du nouveau Suez (total : 405,2 millions d'euros – cf. Note 10.1) ainsi qu'au paiement du complément de prix d'Enviroserv.

(b) Dont 16,8 millions d'euros de dividendes versés au titre d'exercices précédents sur l'Asie au 30 juin 2023.

## **2. Notes annexes aux états financiers consolidés**



# Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

---

## 1.1 Présentation du Groupe

La société Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à l'aboutissement le 18 janvier 2022 de l'OPA de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022. Elle est détenue à 97% par la société Suez Holding SAS (ex Sonate Topco SAS) créée le 4 juin 2021 dans le cadre du rachat des activités Suez cédées par Veolia (dont les actionnaires sont Meridiam Sustainable Water & Waste Fund – 40%, GIP IV Highbury Luxco – 40% et Caisse des Dépôts et CNP Assurances – 20%) et à 3% par les salariés.

Les activités du Groupe s'articulent essentiellement autour :

- De l'eau municipale (Eau France) et le recyclage et la valorisation des déchets (R&V France) en France ;
- Des activités dans l'eau dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES) ;
- De deux incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale : Shanghai Industrial Park et Suzhou Industrial Park ;
- Des activités de déchets au Royaume-Uni, ainsi que des activités de déchets dangereux en France et en Afrique du Sud.

## 1.2 Référentiel et Base de préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2023, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Cette norme permet notamment de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2022 (correspondant aux premiers comptes consolidés de la société Suez S.A., à la suite de l'acquisition, en date du 31 janvier 2022, des activités Suez cédées par Veolia), sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du premier semestre 2023 du Groupe (ci-après « les états financiers ») ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9. Les données comparatives au 31 décembre 2022 correspondent aux comptes consolidés du Groupe tels que définis ci-avant. Les données comparatives au 30 juin 2022 correspondent aux comptes de Suez S.A. établis au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022, incluant la contribution de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia (ci-après « Nouveau Suez » - cf. Note 2.1.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022) à compter de sa date de prise de contrôle - 31 janvier 2022 - soit 5 mois d'activité, et retraités des impacts de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Les états financiers ont été établis selon des méthodes comptables et modalités de calcul identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2022, états financiers annuels les plus récents du Groupe, à l'exception des particularités décrites en note 1.4.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 27 juillet 2023.

## **Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1er janvier 2023**

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1er janvier 2023 sont les suivants :

- IFRS 17 et amendements relatifs – Contrats d'assurance
- Amendement IAS 1 – Information sur les méthodes comptables
- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023

- Amendements d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

Ces amendements ont conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs et passifs sur les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et dettes de location IFRS 16.

Les amendements publiés par l'IASB, applicables postérieurement au 30 juin 2023 et non anticipés par le Groupe :

- Amendements IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Règles modèles Pilier 2

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

### **1.3 Utilisation d'estimations et du jugement**

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, le management exerce son jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Les états financiers ont été établis selon des estimations et zones de jugement similaires à ceux décrits en note 1.4 des comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2022.

### **1.4 Particularités propres à l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés**

#### **1.4.1 Saisonnalité des activités**

Les activités du Groupe sont, par nature, des activités saisonnières mais les variations climatiques ont des effets plus importants que la saisonnalité sur les différents indicateurs d'activité et de résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2023 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2023.

#### **1.4.2 Impôts sur les bénéfices**

Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en appliquant au résultat de la période le taux effectif moyen annuel estimé pour l'année en cours.

#### **1.4.3 Retraites**

Le coût des retraites pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles réalisées au début de l'exercice. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état de situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

L'impact de la réforme des retraites (décrets 2023-435 et 2023-436 publiés au Journal officiel le 4 juin 2023) a été pris en compte dans les états financiers (cf. Note 12).

#### 1.4.4 Provisions pour reconstitution de sites

Ces provisions sont recalculées une fois par an pour l'établissement de l'état de situation financière au 31 décembre (cf. Note 18.4 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023, ces provisions ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation sur la période.

#### 1.4.5 Données comparatives au 30 juin 2022

Les données comparatives au 30 juin 2022 du compte de résultat, état du résultat global, état de la variation des capitaux propres et état des flux de trésorerie correspondent aux comptes de Suez S.A. établis au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022. Ces derniers intègrent l'impact de l'acquisition du Nouveau Suez réalisée en date du 31 janvier 2022 et ont été retraités pour tenir compte de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition effectué en 2022 (cf. Note 3.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022).

Les données comparatives au 30 juin 2022 telles que présentées dans les états financiers n'ont fait l'objet d'aucune publication, ni certification par le collège des Commissaires aux comptes.

#### 1.4.6 Allocation des prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur le second semestre 2022

Pour rappel, les regroupements d'entreprises suivants ont été réalisés au cours du second semestre 2022 :

- Acquisition du groupe Enviroserv en date du 30 septembre 2022,
- Acquisition IWS en date du 30 novembre 2022,
- Acquisition de Suez R&R UK en date du 5 décembre 2022.

Les goodwill reconnus au 30 juin 2023 sur ces acquisitions correspondent à des goodwill provisoires. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition sont en effet en cours et seront finalisés lors du second semestre 2023.

## Note 2 Opérations majeures du semestre

---

### 2.1 Actionnariat salarial

Suite à la mise en place sur 2022 des plans d'actionnariat Go Suez et aux souscriptions finalisées en décembre 2022, s'en est suivie en date du 6 janvier 2023 une augmentation du capital social de Suez S.A. en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go Suez, d'un montant nominal total de 1 million d'euros par émission d'actions ordinaires.

Ces nouvelles actions ordinaires sont considérées, dans les comptes consolidés du Groupe, comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe. Le montant de la dette afférente à cette opération avait été comptabilisée dans les comptes consolidés de Suez S.A au 31 décembre 2022.

### 2.2 Acquisition de la société Scori (business combination)

Le 27 janvier 2023 a été réalisée l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Le prix d'acquisition s'élève à 49,4 millions d'euros et a été décaissé, en amont de la levée des conditions suspensives, lors de l'acquisition des entités IWS en novembre 2022.

Par ailleurs, en février et mars 2023, la société Suez S.A. a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.

Un goodwill provisoire de 40 millions d'euros a été reconnu dans les états financiers du groupe au 30 juin 2023. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

### 2.3 Autres variations de périmètre

#### Cessions effectives des activités au Qatar et Rima, classées en « actifs destinés à être cédés » au 31 décembre 2022

Au cours du premier trimestre 2023 ont été réalisées les sorties des activités au Qatar et Rima, classées en « actifs destinés à être cédés » dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022, pour un montant de 33,5 millions d'euros.

#### Acquisition de la société Anaerobic Power Biogas Benešov spol. S r.o en République tchèque

En mai 2023, Suez a acquis, pour un montant de 1,6 million d'euros, 60% de « Anaerobic Power Biogas Benešov spol. S r.o. » (« APBB ») auprès de CAYAN Holdings Limited (« CAYAN »), son actionnaire unique, société tchèque pionnière dans la méthanisation permettant la transformation des déchets en biogaz. Implanté de longue date dans le secteur de l'eau, Suez étend ainsi le périmètre de ses activités en République tchèque en prenant pied sur le marché de la gestion des déchets municipaux et industriels et la production d'énergie verte.

### 2.4 Activité commerciale du Groupe

Le Groupe exerce deux principaux métiers, la Gestion du cycle de l'eau et le Recyclage et valorisation des déchets. Les principaux événements du premier semestre 2023 en lien avec l'activité commerciale du Groupe sont les suivants :

#### 2.4.1 Gestion du cycle de l'eau

##### France

En avril à Nice a été présenté le futur complexe de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole Nice Côte d'Azur de toute dernière génération : Haliotis 2, le plus grand projet en France et un des plus grands en Europe. Représentant un marché de 700 millions d'euros, la nouvelle station permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires, ainsi qu'aux besoins à venir de la collectivité. Elle traitera les eaux usées de 26 communes, soit l'équivalent de 680 000 habitants.

## Europe

En janvier 2023, VHS Benešov, entreprise dans laquelle Suez détient une participation de 50%, a signé un nouveau contrat de 10 ans avec la nouvelle association volontaire de municipalités nommée « Společná voda ». Avec un chiffre d'affaires cumulé de 200 millions d'euros, ce contrat porte sur le traitement et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées pour 17 municipalités dans les régions de Benešov et Vlašim. Il permettra de fournir des services d'eau potable et d'assainissement à 50 000 habitants de la région.

## Reste du monde

### Chine

En février 2023, Suez a remporté, avec ses partenaires, le contrat d'ingénierie, de gestion des achats et de construction du site de dessalement d'eau de mer par osmose inverse du Groupe WanhuaChemical à Pen glai, en Chine. Le projet contribuera à préserver les ressources locales en eau douce, tout en protégeant l'environnement, aidant ainsi Wanhua et ses partenaires industriels à progresser dans leur transition écologique. Il s'agit du plus grand projet de dessalement remporté par le Groupe depuis le 1er février 2022 et le premier pour un client industriel.

### Tunisie

L'Office National de l'Assainissement de la Tunisie (ONAS) a confié à Suez et à ses partenaires, Segor, groupe SCET et BIAT1, l'exploitation du service public de l'assainissement collectif des gouvernorats de Sfax, Gabès, Médenine et Tataouine. Il s'agit du premier partenariat public-privé dans le secteur de l'eau en Tunisie. Le financement de ce contrat de concession, d'une durée de 10 ans et d'un montant total de 200 millions d'euros, sera assuré d'une part par la Banque Mondiale, s'agissant des travaux de réhabilitation et d'extension des infrastructures, et d'autre part par l'Etat tunisien, pour l'exploitation et la maintenance de ces infrastructures.

## 2.4.2 Recyclage et valorisation des déchets

### France

En février 2023, Suez, Loop Industries et SK Geo Centric ont annoncé l'implantation à Saint-Avold en France, dans la région Grand Est, de l'usine de production de plastiques PET de qualité vierge, fabriqués à partir de matériaux 100% recyclés et recyclables à l'infini, grâce à la technologie « Infinite Loop ». Le démarrage des travaux de construction est prévu en 2025, avec mise en service en 2027. Les économies projetées sont de plus de 255 000 tonnes d'émissions CO2 par an par rapport au PET vierge fabriqué à partir d'un procédé pétrochimique traditionnel. Stratégiquement située au cœur de l'Europe, la plateforme industrielle Chemesis de Saint-Avold propose un réseau industriel et d'infrastructures performant (accès à l'énergie notamment via les réseaux de chaleur existants, logistique routière et ferroviaire, fournisseurs, etc.), qui en fait un environnement optimal pour l'implantation de l'usine. Ce projet, qui représente un investissement prévisionnel total de 450 millions d'euros, va participer à la revitalisation durable du tissu industriel local et permettre la création de 200 emplois directs.

Le 11 mai 2023 a été dévoilé un partenariat inédit entre le Syndicat Pic et Etang et Suez pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lunel-Viel (34) « OCTAV ». Premier partenariat en France de ce type, le contrat vise à réduire de 25 % en 10 ans le volume de déchets incinérés grâce à une politique de prévention ambitieuse.

## Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, trois secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes *business units* ont été retenus pour présenter l'information sectorielle du Groupe et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif, présidé par le principal décideur opérationnel du Groupe :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Autres.

### 3.1 Secteurs à présenter (« reportable segments »)

A la suite du nouvel operating model mis en place au cours du premier semestre 2023 et du nouveau reporting en découlant, le Groupe est réparti selon les secteurs à présenter suivants (inchangé par rapport au 31 décembre 2022) :

- **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals.
- le secteur **Autres** est principalement constitué des holdings, dont Suez S.A.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et EBIT font l'objet d'une réconciliation aux comptes consolidés.

### 3.2 Indicateurs clés par secteur à présenter (« reportable segments »)

#### 3.2.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	30 juin 2023			30 juin 2022
	Hors Groupe	Groupe	Total	Total
Eau	1 629,0	22,3	1 651,3	1 404,0
Recyclage et Valorisation	2 705,3	38,8	2 744,1	1 648,3
Autres	37,0	60,9	97,9	26,7
Elimination des transactions internes	-	(122,0)	(122,0)	-
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>4 371,3</b>	<b>-</b>	<b>4 371,3</b>	<b>3 079,0</b>

#### 3.2.2 EBITDA

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Eau	308,2	322,1
Recyclage et Valorisation	355,3	207,1
Autres	(29,5)	(21,8)
<b>Total EBITDA</b>	<b>634,0</b>	<b>507,4</b>

L'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite (i) des dotations aux amortissements, (ii) des dotations nettes de provisions, (iii) des impôts et taxes au titre d'IFRIC21, (iv) des paiements fondés sur des actions, (v) des charges nettes décaissées des concessions, et (vi) des redevances nettes de marque et de savoir-faire.

#### 3.2.3 EBIT

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Eau	34,6	100,4
Recyclage et Valorisation	128,3	64,1
Autres	(92,3)	(48,8)
<b>Total EBIT</b>	<b>70,6</b>	<b>115,7</b>

### 3.2.4 Dotations aux amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Eau	(178,2)	(153,0)
Recyclage et Valorisation	(184,7)	(117,4)
Autres	(39,0)	(30,6)
<b>Total Dotations aux amortissements</b>	<b>(401,9)</b>	<b>(301,0)</b>

### 3.2.5 Investissements de maintenance et de développement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Eau	(82,1)	(68,4)
Recyclage et Valorisation	(133,5)	(66,1)
Autres	(8,9)	(1,2)
<b>Total Investissements</b>	<b>(224,5)</b>	<b>(135,7)</b>
<i>dont CAPEX de maintenance</i>	<i>(112,1)</i>	<i>(62,3)</i>
<i>dont CAPEX de développement</i>	<i>(112,4)</i>	<i>(73,4)</i>

## 3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires présenté ci-dessous est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	
	30 juin 2023	30 juin 2022
France	2 639,1	2 020,0
Europe	1 056,4	481,2
Reste du monde	675,8	577,8
<b>Total</b>	<b>4 371,3</b>	<b>3 079,0</b>

## 3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

### 3.4.1 Réconciliation de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(27,1)</b>	<b>45,8</b>
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	87,0	79,7
(-) Dotations aux amortissements	402,5	300,8
(-) Charges nettes décaissées des concessions	130,8	112,0
(-) Paiement fondé sur des actions	17,4	-
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	11,4	(8,3)
(-) Dotations nettes de provisions pour risques	7,5	(27,9)
(-) Dotations nettes de provisions commerciales	6,1	6,6
(-) Autres	(1,6)	(1,2)
<b>EBITDA</b>	<b>634,0</b>	<b>507,4</b>

### 3.4.2 Réconciliation de l'EBIT au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(27,1)</b>	<b>45,8</b>
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	87,0	79,6
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	11,4	(8,3)
(-) Autres	(0,7)	(1,4)
<b>EBIT</b>	<b>70,6</b>	<b>115,7</b>

## Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	4 371,3	3 079,0
Achats	(1 138,1)	(943,1)
Charges de personnel	(1 180,3)	(781,8)
Amortissements, dépréciations et provisions	(415,4)	(279,8)
Autres produits et charges opérationnels	(1 664,6)	(1 035,5)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>( 27,1)</b>	<b>38,8</b>

### 4.1 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Amortissements	(401,9)	(300,9)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(6,0)	(6,7)
Variation nette des provisions <sup>(a)</sup>	(7,5)	27,8
<b>TOTAL</b>	<b>( 415,4)</b>	<b>( 279,8)</b>

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 12.1

Les amortissements de la période, d'un montant de (401,9) millions d'euros, comprennent (84,5) millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition au titre de l'acquisition en date du 31 janvier 2022 des activités Nouveau Suez auprès de Veolia.

Les amortissements se répartissent à hauteur de :

- (151,4) millions d'euros pour les immobilisations corporelles,
- (162,9) millions d'euros pour les immobilisations incorporelles,
- (87,6) millions d'euros pour les droits d'utilisation.

La répartition par nature d'actif figure dans la Note 8.

### 4.2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>105,5</b>	<b>75,0</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(1 770,1)</b>	<b>(1 110,5)</b>
Sous-traitance	(566,0)	(488,7)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(230,4)	(137,0)
Autres charges	(973,7)	(484,8)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 664,6)</b>	<b>(1 035,5)</b>

Les "autres charges" comprennent notamment des dépenses d'entretien pour (247,5) millions d'euros, des dépenses de renouvellement des concessions pour (130,8) millions et du personnel extérieur pour (67,5) millions d'euros.



## Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(27,1)</b>	<b>45,8</b>
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.1	1,1	7,1
Restructurations	5.2	(19,4)	(55,9)
Effets de périmètre	5.3	1,9	(6,1)
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.4	(3,0)	(7,1)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>(46,5)</b>	<b>(16,2)</b>

### 5.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>Pertes de valeur</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2,3)	(1,1)
Droits d'utilisation	-	1,4
Actifs financiers	(0,2)	0,2
<b>Total</b>	<b>(2,5)</b>	<b>0,5</b>
<b>Reprises de pertes de valeur</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1,4	0,4
Droits d'utilisation	1,4	-
Actifs financiers	0,8	6,2
<b>Total</b>	<b>3,6</b>	<b>6,6</b>
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>7,1</b>

Les pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élèvent à (2,5) millions d'euros, correspondant essentiellement à des pertes au Royaume-Uni pour (2,2) millions d'euros dans le secteur opérationnel. Les reprises de pertes de valeur s'élèvent à 3,6 millions d'euros, principalement chez Suez International pour 2,3 millions d'euros, notamment le bail de Rueil pour 1,5 millions d'euros, et chez Consulting la reprise de perte de valeur sur les titres C3E et PMO pour 0,8 million d'euros.

### 5.2 Restructurations

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Charges de restructuration décaissées	(22,6)	(55,2)
<i>dont coûts de transformation liés à l'acquisition des activités du Nouveau Suez</i>	(3,2)	(27,8)
Variation nette des provisions pour restructuration	3,2	(0,7)
<b>Total</b>	<b>( 19,4)</b>	<b>( 55,9)</b>

Au 30 juin 2023, les charges de restructuration correspondent principalement à des plans de transformations chez Suez S.A. pour (7,5) millions d'euros et en France pour (3,7) millions d'euros, et des indemnités de départ en France pour (4,7) millions d'euros.

### 5.3 Effets de périmètre

Au 30 juin 2023, les effets de périmètre sont principalement composés de la plus-value sur cession de la société CDES pour 3,6 millions d'euros et de frais d'acquisition pour (1,4) millions d'euros.

## 5.4 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,4	(3,0)
Cessions de titres	-	(6,3)
Autres	(3,4)	2,2
<b>Total</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(7,1)</b>

Au 30 juin 2023, les cessions et autres éléments non récurrents correspondent principalement aux frais Go Suez pour (3,4) millions d'euros.

## Note 6 Résultat financier

(en millions d'euros)	30 juin 2023			30 juin 2022		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(115,4)	34,1	(81,3)	(40,0)	5,4	(34,6)
Autres produits et charges financiers	(19,0)	27,2	8,2	(13,1)	6,0	(7,1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(134,4)</b>	<b>61,3</b>	<b>(73,1)</b>	<b>(53,1)</b>	<b>11,4</b>	<b>(41,7)</b>

### 6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	30 juin 2023			30 juin 2022		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(98,0)	-	(98,0)	(37,1)	-	(37,1)
Produits et charges d'intérêts sur dette de location	(1,8)	-	(1,8)	(0,4)	-	(0,4)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(15,6)	19,8	4,2	(2,4)	2,9	0,5
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	-	-	-
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	14,2	14,2	-	2,5	2,5
Coûts d'emprunts capitalisés	-	-	-	-	-	-
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	-	0,1	0,1	(0,1)	-	(0,1)
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(115,4)</b>	<b>34,1</b>	<b>(81,3)</b>	<b>(40,0)</b>	<b>5,4</b>	<b>(34,6)</b>

### 6.2 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2023			30 juin 2022		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(3,3)	-	(3,3)	(0,9)	-	(0,9)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	-	3,0	3,0	(9,0)	-	(9,0)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	-	6,7	6,7	-	-	-
Produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	-	0,8	0,8	-	0,3	0,3
Autres	(15,6)	16,7	1,1	(3,2)	5,7	2,5
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(19,0)</b>	<b>27,2</b>	<b>8,2</b>	<b>(13,1)</b>	<b>6,0</b>	<b>(7,1)</b>

## Note 7 Impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
<b>Résultat net</b>	<b>(73,2)</b>	<b>(7,9)</b>
- Part dans les entreprises associées et coentreprises	87,0	79,7
- Impôt sur les bénéfices	(40,6)	(29,7)
<b>Résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale</b>	<b>(119,6)</b>	<b>(57,9)</b>
Taux effectif d'impôt normatif de SUEZ	-33,95%	-51,30%

La charge d'impôt comptabilisée en résultat sur la période s'élève à (40,6) millions d'euros. Le taux effectif d'impôt est de -33,95%, comparé au taux normatif du groupe de 25,8%. Cette situation est notamment induite par l'absence d'intégration fiscale en France au niveau de Suez S.A. Les entités françaises appartiennent au groupe d'intégration fiscale formé par Suez Holding (mère de Suez S.A.). Conformément aux conventions d'intégration fiscale les liant à Suez Holding et aux règles fiscales en vigueur, les déficits réalisés au cours d'un exercice par les filiales pendant leur période d'appartenance au Groupe d'intégration fiscale sont automatiquement transmis à Suez Holding.

Il convient de noter que la charge d'impôt reconnue au 30 juin 2023 comprend la CVAE (taxe française) pour un montant de 3,5 millions d'euros et la taxe EGL au Royaume-Uni pour un montant de 10 millions d'euros.

En application de l'amendement d'IAS12 Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique, les impôts différés actifs et passifs ont parallèlement varié de 125,9 millions d'euros. En effet, il convient de comptabiliser un impôt différé sur les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et dettes de location IFRS16.

## Note 8 Goodwill, Immobilisations Incorporelles et Corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
<b>A. Valeur brute</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>5 198,6</b>	<b>3 430,5</b>	<b>2 305,2</b>	<b>10 934,3</b>
Acquisitions	0,6	47,2	137,4	185,2
Cessions	-	0,3	(7,1)	(6,8)
Écarts de conversion	(1,9)	(18,6)	27,2	6,7
Variations de périmètre	53,0	(1,1)	28,2	80,1
Autres	-	30,3	(1,1)	29,2
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>5 250,3</b>	<b>3 488,6</b>	<b>2 489,7</b>	<b>11 228,7</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>(296,7)</b>	<b>(230,8)</b>	<b>(527,5)</b>
Amortissements	-	(162,9)	(151,4)	(314,3)
Pertes de valeur	-	(0,2)	(2,1)	(2,3)
Cessions	-	0,8	0,8	1,6
Écarts de conversion	-	(2,2)	(35,8)	(38,0)
Variations de périmètre	-	(0,6)	7,9	7,3
Autres	-	(5,2)	(1,0)	(6,2)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>-</b>	<b>(467,0)</b>	<b>(412,5)</b>	<b>(879,5)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>5 198,6</b>	<b>3 133,8</b>	<b>2 074,4</b>	<b>10 406,8</b>
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>5 250,3</b>	<b>3 021,6</b>	<b>2 077,3</b>	<b>10 349,2</b>

### 8.1 Goodwill

Pour l'ensemble des goodwill, en l'absence d'identification d'indice de perte de valeur sur le premier semestre 2023, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2023.

La variation de périmètre est principalement liée à l'acquisition de SCORI en janvier 2023 représentant 40,0 millions d'euros (goodwill provisoire) sur le périmètre IWS et à l'acquisition de Valor Pole 72 pour 13,0 millions d'euros (goodwill provisoire) sur le périmètre R&V France (acquisition de décembre 2022).

Les écarts de conversion sur le goodwill sont essentiellement constatés sur le Hong Kong dollar (-53,4 millions d'euros) et la livre sterling (+54,3 millions d'euros).

### 8.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles sur 2023 s'expliquent principalement par :

- Les investissements de la période pour 47,2 millions d'euros,
- Les amortissements de la période pour 151,4 millions d'euros.

Les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations incorporelles sont essentiellement constatés sur le yuan (-16,4 millions d'euros). Les « Autres » mouvements correspondent à l'application d'IFRIC12 pour plusieurs projets en cours en République tchèque (22,7 millions d'euros).

### 8.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles sur 2023 s'expliquent principalement par :

- Les investissements de la période pour 137,4 millions d'euros,
- Les amortissements de la période pour 162,9 millions d'euros,
- Les variations de périmètre avec notamment SCORI pour 14,1 millions d'euros et Valor Pole 72 pour 8,8 millions d'euros.

Les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles sont essentiellement constatés sur le yuan (-9,9 millions d'euros).

## Note 9 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

### 9.1 Participations dans les coentreprises

Au 30 juin 2023, les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles représentent 40 entités juridiques différentes dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présentés en participations dans les co-entreprises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre		30 juin 2023	30 juin 2022
	30 juin 2023	2022		
JV chinoises	544,9	573,4	22,0	19,9
<i>dont Chongqing Sino French Water Supply Co. Ltd.</i>	146,0	152,9	7,3	7,9
<i>dont Jiangsu Sino French Water Co. Ltd.</i>	88,9	91,6	3,5	2,6
<i>dont Chongqing Sino French Tangjiatuo Wastewater Treatment Co. Ltd.</i>	72,0	78,0	1,3	1,0
Autres	50,8	47,3	(1,6)	-
<b>Total</b>	<b>595,7</b>	<b>620,7</b>	<b>20,4</b>	<b>19,9</b>
<i>(en millions d'euros)</i>			<b>30 juin 2023</b>	<b>30 juin 2022</b>
Résultat net			20,4	19,9
Autres éléments du résultat global (OCI)			(38,2)	18,3
<b>Résultat global</b>			<b>(17,8)</b>	<b>38,2</b>

### 9.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre		30 juin 2023	30 juin 2022
	30 juin 2023	2022		
Groupe Acea	871,4	883,8	29,8	32,7
Groupe Suyu	644,7	673,5	20,4	20,5
Autres	394,7	422,9	16,4	6,6
<i>dont R&amp;V France</i>	162,5	160,1	3,1	6,2
<i>dont Asie</i>	70,4	98,3	3,3	0,9
<i>dont SES</i>	47,2	47,0	0,2	0,5
<b>Total</b>	<b>1 910,8</b>	<b>1 980,2</b>	<b>66,6</b>	<b>59,8</b>
<i>(en millions d'euros)</i>			<b>30 juin 2023</b>	<b>30 juin 2022</b>
Résultat net			66,6	59,8
Autres éléments du résultat global (OCI)			(52,4)	34,3
<b>Résultat global</b>			<b>14,2</b>	<b>94,1</b>

Les participations dans les entreprises associées les plus significatives sont les groupes Acea et Suyu.

Le groupe Acea détenu à 23,33% par le Groupe Suez est coté à la Bourse de Milan. Au 30 juin 2023, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 871,4 millions d'euros (31 décembre 2022 : 883,8 millions d'euros). Cette valeur prend en compte les impacts liés à l'allocation du prix d'acquisition (reconnaissance de relations clients et revalorisation des brevets notamment). La valeur boursière équivalente du Groupe Acea s'élève à 595,2 millions d'euros (642,0 millions d'euros à fin décembre 2022) ; néanmoins, aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes du groupe Suez au 30 juin 2023, compte tenu du résultat des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2022, ces derniers n'étant pas remis en cause au 30 juin 2023.

## Note 10 Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'actifs et passifs financiers sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables</b>	<b>53,4</b>	<b>-</b>	<b>53,4</b>	<b>72,2</b>	<b>-</b>	<b>72,2</b>
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>289,9</b>	<b>3 526,7</b>	<b>3 816,6</b>	<b>215,4</b>	<b>3 076,1</b>	<b>3 291,5</b>
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	289,9	182,4	472,3	215,4	235,0	450,4
Clients et autres débiteurs	-	3 344,3	3 344,3	-	2 841,1	2 841,1
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>18,4</b>	<b>12,2</b>	<b>30,6</b>	<b>11,2</b>	<b>58,9</b>	<b>70,1</b>
Instruments financiers dérivés	18,4	7,6	26,0	11,2	58,9	70,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	4,6	4,6	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	<b>361,7</b>	<b>3 538,9</b>	<b>3 900,6</b>	<b>298,8</b>	<b>3 135,0</b>	<b>3 433,8</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>1 353,5</b>	<b>1 353,5</b>	<b>-</b>	<b>1 766,2</b>	<b>1 766,2</b>
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 353,5	1 353,5	-	1 766,2	1 766,2
<b>Total actifs financiers et trésorerie</b>	<b>361,7</b>	<b>4 892,4</b>	<b>5 254,1</b>	<b>298,8</b>	<b>4 901,2</b>	<b>5 200,0</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>5 677,2</b>	<b>173,1</b>	<b>5 850,3</b>	<b>5 700,5</b>	<b>118,1</b>	<b>5 818,6</b>
Emprunts obligataires	4 300,0	-	4 300,0	4 300,0	-	4 300,0
Tirages sur facilités de crédit	13,9	-	13,9	14,8	-	14,8
Autres emprunts bancaires	1 317,8	50,0	1 367,8	1 336,5	21,2	1 357,7
Autres emprunts	79,8	22,1	101,9	84,9	33,4	118,3
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	50,0	50,0	-	24,3	24,3
Impact du coût amorti	(34,3)	51,0	16,7	(35,7)	39,2	3,5
Impact de la couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
<b>Dette de location</b>	<b>397,1</b>	<b>151,0</b>	<b>548,1</b>	<b>404,1</b>	<b>144,5</b>	<b>548,6</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>0,9</b>	<b>37,9</b>	<b>38,8</b>	<b>16,6</b>	<b>20,8</b>	<b>37,4</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	-	29,9	29,9	-	5,0	5,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(a)</sup>	0,9	8,0	8,9	16,6	15,8	32,4
<b>Fournisseurs et autres créanciers</b>	<b>-</b>	<b>2 235,9</b>	<b>2 235,9</b>	<b>-</b>	<b>2 434,7</b>	<b>2 434,7</b>
Fournisseurs	-	2 066,2	2 066,2	-	1 794,4	1 794,4
Dettes sur immobilisations <sup>(b)</sup>	-	169,7	169,7	-	640,3	640,3
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>-</b>	<b>3,0</b>
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 078,8</b>	<b>2 597,9</b>	<b>8 676,7</b>	<b>6 124,2</b>	<b>2 718,1</b>	<b>8 842,3</b>

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette pour un montant de 0,8 millions d'euros en non courant et de 3,7 millions d'euros en courant.

(b) Paiement des 404,3 millions d'euros à la suite du rachat de prêts et comptes-courants intragroupes de 2022 envers Veolia.

### 10.1 Endettement financier net

(en millions d'euros)	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	5 711,5	122,1	5 833,6	5 736,2	78,9	5 815,1
Impact du coût amorti <sup>(a)</sup>	(34,3)	51,0	16,7	(35,7)	39,2	3,5
Impact de la couverture de juste valeur <sup>(b)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>5 677,2</b>	<b>173,1</b>	<b>5 850,3</b>	<b>5 700,5</b>	<b>118,1</b>	<b>5 818,6</b>
<b>Dettes de location</b>	<b>397,1</b>	<b>151,0</b>	<b>548,1</b>	<b>404,1</b>	<b>144,5</b>	<b>548,6</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif <sup>(c)</sup>	-	29,9	29,9	-	5,0	5,0
<b>Dette brute</b>	<b>6 074,3</b>	<b>354,0</b>	<b>6 428,3</b>	<b>6 104,6</b>	<b>267,6</b>	<b>6 372,2</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(4,6)	(4,6)	-	-	-
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 353,5)	(1 353,5)	-	(1 766,2)	(1 766,2)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif <sup>(c)</sup>	-	(5,2)	(5,2)	-	(16,7)	(16,7)
<b>Trésorerie active</b>	<b>-</b>	<b>(1 363,3)</b>	<b>(1 363,3)</b>	<b>-</b>	<b>(1 782,9)</b>	<b>(1 782,9)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>6 074,3</b>	<b>(1 009,3)</b>	<b>5 065,0</b>	<b>6 104,6</b>	<b>(1 515,3)</b>	<b>4 589,3</b>
Encours des dettes financières	5 711,5	122,1	5 833,6	5 736,2	78,9	5 815,1
Dette de location	397,1	151,0	548,1	404,1	144,5	548,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(4,6)	(4,6)	-	-	-
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 353,5)	(1 353,5)	-	(1 766,2)	(1 766,2)
<b>Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés</b>	<b>6 108,6</b>	<b>(1 085,0)</b>	<b>5 023,6</b>	<b>6 140,3</b>	<b>(1 542,8)</b>	<b>4 597,5</b>

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

Au 30 juin 2023, la variation de l'endettement financier net est une augmentation de 475,7 millions d'euros, principalement liée :

- au paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 27,8 millions d'euros ;
- au paiement de l'ajustement de prix et l'earn out au titre de l'acquisition du nouveau Suez du 31/01/2022 pour 405,2 millions d'euros ;
- augmentation de capital lié au plan d'actionnariat salarial « GO Suez » pour 97,2 millions d'euros ;
- au versement du cash collatéral pour GO suez de 84,6 millions d'euros ;
- aux effets de change qui contribuent à la diminution de l'endettement financier à hauteur de 11.5 millions d'euros ;
- au besoin de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 31,6 millions d'euros.

## 10.2 Dettes financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Flux cash	Flux non cash			Divers	30 juin 2023
			Effet change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti		
Emprunts obligataires	4 300,0	-	-	-	-	-	4 300,0
Tirages sur facilités de crédit	14,8	(0,9)	-	-	-	-	13,9
Autres emprunts bancaires	1 357,7	10,3	(7,1)	6,0	-	0,9	1 367,8
Autres emprunts	118,3	(23,1)	(1,6)	3,2	-	5,1	101,9
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	24,3	21,2	0	4,7	-	(0,2)	50,0
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>5 815,1</b>	<b>7,5</b>	<b>(8,7)</b>	<b>13,9</b>	-	<b>5,8</b>	<b>5 833,6</b>
Impact du coût amorti	3,5	0,8	0,1	-	14,1	(1,8)	16,7
Impact de la couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>5 818,6</b>	<b>8,3</b>	<b>(8,6)</b>	<b>13,9</b>	<b>14,1</b>	<b>4,0</b>	<b>5 850,3</b>
<b>Dettes de location</b>	<b>548,6</b>	<b>(87,0)</b>	<b>1,0</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(22,9)</b>	<b>112,3</b>	<b>548,1</b>

Les autres emprunts incluent notamment la dette financière envers Veolia correspondant aux transferts économiques en cours au 30 juin 2023 pour un montant de 22,6 millions d'euros contre 37,7 millions d'euros 31 décembre 2022.

La juste valeur des dettes financières s'élève au 30 juin 2023 à 5 714,9 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 5 850,3 millions d'euros.

## 10.3 Juste valeur des instruments financiers par niveau

### 10.3.1 Actifs financiers

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 5,2 millions d'euros au 30 juin 2023. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la valeur s'élève 48,2 millions d'euros au 30 juin 2023, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou des flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 30 juin 2023, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>43,7</b>	<b>23,2</b>
Acquisitions	0,4	-
Cessions (valeur comptable cédée)	-	(2,9)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(0,2)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	2,4
Variations de périmètre, change et divers	(2,6)	(15,8)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>41,3</b>	<b>6,9</b>

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.



### Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 30 juin 2023 s'élève à 472,3 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 30 juin 2023, aucune couverture n'a été mise en place.

### Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 30 juin 2023 pour 30,6 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 30 juin 2023 s'élève à 4,6 millions d'euros sont considérés de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

## 10.3.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

(en millions d'euros)	30 juin 2023				31 décembre 2022			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Dettes financières</b>	<b>5 714,9</b>	<b>4 119,0</b>	<b>1 595,9</b>	-	<b>5 550,8</b>	<b>3 990,6</b>	<b>1 560,2</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>38,8</b>	-	<b>38,8</b>	-	<b>37,4</b>	-	<b>37,4</b>	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	29,9	-	29,9	-	5,0	-	5,0	-
Instruments financiers sur les matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	8,9	-	8,9	-	32,4	-	32,4	-
<b>Total</b>					<b>5 588,2</b>	<b>3 990,6</b>	<b>1 597,6</b>	-

### Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

### Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 10.3.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

## Note 11 Capitaux propres

### 11.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de la situation financière consolidée. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

### 11.2 Capital social

Au 30 juin 2023, le capital social individuel de la société Suez S.A. est constitué de 6 324 968 822 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 €. Sur ce nombre d'actions, 146 096 556 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence sont considérées comme des instruments de dette dans les comptes consolidés.

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférence	Valeur (en millions d'euros)	
				Capital social	Primes
Nb d'actions composant le capital social individuel	6,272,840,147	6,221,039,485	51,800,662	62.7	6,155.1
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(94,967,881)	(43,167,219)	(51,800,662)	(1.0)	(42.7)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>6,177,872,266</b>	<b>6,177,872,266</b>	-	<b>61.7</b>	<b>6,112.4</b>
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 <sup>(a)</sup>	102,929,337	102,929,337	-	1.0	96.2
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(102,929,337)	(102,929,337)	-	(1.0)	(96.2)
Augmentation de capital du 5 juin 2023 <sup>(b)</sup>	1,000,000	1,000,000	-	0.0	1.0
Affectation du report à nouveau antérieur					(62.4)
Affectation du résultat 2022					(243.0)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>6,178,872,266</b>	<b>6,178,872,266</b>	-	<b>61.7</b>	<b>5,808.0</b>

(a) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial « Go Suez Classique » et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés décrit en note 13.2, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97,2 millions primes d'émissions incluses. Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.

(b) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

En accord avec les résolutions votées par l'Assemblée Générale de Suez S.A. du 15 juin 2023, aucun dividende n'a été versé au cours du premier semestre 2023.

### 11.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élèvent à 399,1 millions d'euros au 30 juin 2023 et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022
Asie pacifique - Macau Water & Shanghai Chemicals industrial	148,1	143,4
Nuove Acque	61,8	62,1
Prospect Water Partnership	59,6	63,9
Boone Comenor	54,0	51,8
République Tchèque	47,1	47,2
Enviroserv	11,9	16,2
Autres	16,6	32,4
<b>TOTAL</b>	<b>399,1</b>	<b>417,0</b>

La majorité des participations ne donnant pas le contrôle provient de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia réalisée en date du 31 janvier 2022.

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 25% de minoritaires de la société Macao Water qui gère le contrat de concession de l'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao SAR afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (iii) aux 50% de minoritaires de Shanghai Chemical Industrial Park SFWD, société responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park. Les 148,1 millions d'euros d'intérêts minoritaires présentés ci-dessus inclus 75,3 millions d'euros de réévaluation de la part minoritaire en lien avec les travaux menés sur l'allocation du prix d'acquisition.



La ligne Nuove Acque correspond aux intérêts minoritaires représentés par les actionnaires publics de Nuove Acque pour 53,84%. Elle est également détenue par l'actionnaire privé Intesa Aretina Scarl pour 46,16%. Intesa Aretina Scarl étant détenue à 61 % par le Groupe Suez. Nuove Acque S.p.A. a été créée en 1999 pour gérer le service intégré de l'eau dans l'A.T.O. (Ambito Territoriale Ottimale) n° 4 Alto Valdarno, qui comprend 30 municipalités dans la province d'Arezzo et 5 dans la province de Sienne.

La ligne Prospect Water Partnership correspond aux 49% d'intérêts minoritaires de la société UniSuper. Exploitée par SUEZ depuis 1993, dans le cadre d'un contrat de construction-exploitation-transfert étendu qui court actuellement jusqu'en 2035, la PWF est la plus grande usine de filtration d'eau d'Australie et fournit une eau potable à 85 % de la population de Sydney, soit environ quatre millions d'habitants.

La ligne Boone Comenor correspond aux intérêts minoritaires sur l'ensemble des entités de la joint-venture Boone Comenor Metalimpex détenue par Suez à hauteur de 67% et par Renault pour les 33 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux minoritaires sur les entités tchèques (globalement détenues à 50% par Suez) ainsi qu'au montant alloué aux minoritaires sur les réévaluations comptabilisées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (35,6 millions d'euros). La ligne Enviroserv correspond aux 49% acquis par les partenaires de Suez (RBH et AIIM).

## Note 12 Provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations liées à la désactua- lisation <sup>(a)</sup>	Ecarts de change	Autres	30 juin 2023
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	250,7	0,1	6,4	(14,8)	0,1	3,3	(0,3)	(1,0)	244,5
Risques sectoriels	16,4	-	0,3	(0,9)	-	-	-	(0,6)	15,2
Garantie	5,9	1,1	4,9	(4,4)	-	-	-	-	7,5
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	36,2	(0,1)	5,1	(8,9)	-	-	0,1	(0,1)	32,3
Reconstitution de sites <sup>(b)</sup>	710,6	-	12,8	(11,0)	-	(7,6)	1,3	-	706,1
Restructurations	13,7	0,4	0,5	(3,7)	-	-	-	-	10,9
Autres risques <sup>(c)</sup>	133,1	1,6	28,6	(19,7)	-	0,1	0,4	5,6	149,7
<b>Total Provisions</b>	<b>1 166,6</b>	<b>3,1</b>	<b>58,6</b>	<b>(63,4)</b>	<b>0,1</b>	<b>(4,2)</b>	<b>1,5</b>	<b>3,9</b>	<b>1 166,2</b>
Total provisions courantes	119,3	1,6	25,0	(30,7)	-	0,1	0,3	(0,6)	114,9
Total provisions non courantes	1 047,3	1,5	33,5	(32,5)	0,1	(4,3)	1,3	4,6	1 051,4

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée, ainsi qu'à la modification des taux utilisés pour le calcul de la provision suivi long terme décrit dans la Note 12.4.

(b) Les provisions reconstitution de sites comprennent les provisions pour démantèlement et les provisions pour remise en état de site.

(c) Voir Note 12.5.

Les provisions s'élèvent à 1 166,2 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 1 166,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une variation de (0,4) millions d'euros.

La variation des provisions s'explique essentiellement par les dotations et reprises pour (4,8) millions d'euros, ainsi que par la désactualisation pour (4,2) millions d'euros.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées dans le tableau ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes 2023
Résultat des activités opérationnelles	(4,2)
Autres produits et charges financiers	(4,2)
Impôts	(0,5)
<b>Total</b>	<b>(8,9)</b>

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

### 12.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Les avantages postérieurs à l'emploi ont principalement varié du fait des dotations pour 6 millions d'euros, et des reprises pour (14,8) millions d'euros dont (3,3) millions d'euros liés à la prise en compte de réforme des retraites en France.

### 12.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

Au 30 juin 2023, les provisions pour risques sectoriels s'élèvent à 15,2 millions d'euros. Elles comprennent principalement la provision liée au contrat de Somerset au Royaume-Uni pour 13,9 millions d'euros.

## 12.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Le montant des provisions constituées à ce titre au 30 juin 2023 s'élève à 32,3 millions d'euros dont :

- 13,9 millions d'euros au titre de nombreux litiges sur des marchés et contrats en France et au Royaume-Uni
- 9,2 millions d'euros au titre de contentieux fiscaux hors IS,
- 9,2 millions d'euros relatifs à des litiges envers le personnel et les organismes sociaux essentiellement en France

## 12.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviateurs) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviateurs ;
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviateurs ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz.

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de la situation financière consolidée de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Au 30 juin 2023, ces provisions concernent principalement les entités R&V France pour 567 millions d'euros, Suez R&R UK pour 87 millions d'euros, IWS pour 40 millions d'euros et les entités EnviroServ pour 12 millions d'euros.

## 12.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 30 juin 2023 celles-ci incluent principalement :

- une provision de 62,8 millions d'euros correspondant à l'activité de réassurance chez Suez Ré, ainsi que 14,1 millions d'euros de pertes à terminaison, essentiellement sur le Royaume-Uni ;
- des provisions pour risque de démantèlement d'installations couverts à hauteur de 6 millions d'euros chez IWS et chez R&V France à hauteur de 1,7 millions d'euros
- des provisions pour risques divers, dont 20,6 millions d'euros sur R&V France, 7,8 millions d'euros sur l'Australie et 6,9 millions d'euros sur la zone AMECAI.

## Note 13 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Note	(Charge) de la	(Charge) de la
		période	période
		2023	2022
Plans d'attribution d'actions gratuites	13.1	(3,9)	-
Plan d'actionnariat salarial	13.2	(13,5)	-
<b>Total</b>		<b>(17,4)</b>	<b>-</b>

Ces charges sont comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 2.

### 13.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 19 863 314 actions (pouvant être porté à un maximum de 26 929 121 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free cash flow*) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs à ce plan d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	Nombre d'actions
Nombre d'actions attribuées par le CA	19 008 814
Nombre d'actions annulées sur l'exercice 2022	523 099
Nombre d'actions annulées sur la période	459 852
<b>Nombre d'actions attribuées au 30 juin 2023</b>	<b>18 025 863</b>

La liquidité des actions, à compter de leur livraison, sera assurée par Suez S.A. Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur à date d'attribution et à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

La juste valeur au 30 juin 2023 a été déterminée sur la base d'une juste valeur de l'action à 1,08€ (31 décembre 2022 : 1€) ; elle s'élève à 22,8 millions d'euros charges sociales incluses (19,5 millions d'euros hors charges sociales). Le passif comptabilisé au titre de ce plan au 30 juin 2023 est de 7,2 millions d'euros et la charge comptabilisée au 30 juin 2023 s'élève à 3,9 millions d'euros charges sociales incluses (3,4 millions d'euros hors charges sociales).



## 13.2 Plans d'actionnariat salarial

La charge comptabilisée au 30 juin 2023 au titre des plans d'actionnariat salarial se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(Charge) de la	(Charge) de la
	période	période
	2023	2022
(i) Plan GO SUEZ - Formule reinvest	(4,3)	-
(ii) Plan GO SUEZ - Formule classique	(1,4)	-
(iii) Plan GO SUEZ - Formule multiple	(7,8)	-
<b>Total</b>	<b>(13,5)</b>	<b>-</b>

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarial, le Conseil d'administration de la société Suez S.A. en date du 17 juillet 2022 a décidé de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du groupe par émission d'actions ordinaires nouvelles assorties, selon les différentes formules de plan d'actionnariat salarial, de l'attribution gratuite d'actions de préférence (ci-après « ADP ») ou de bons de souscription d'actions (ci-après « BSA »).

L'investissement des salariés s'effectue par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go Suez (ci-après le « FCPE »).

Les principales caractéristiques des plans mis en place et des émissions d'actions et autres instruments associées sont détaillées ci-après.

	Go Suez Reinvest	Go Suez Classique	Go Suez Multiple
Fonctionnement résumé du plan	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, si le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de 1 €, la valeur des avoirs sera égale à l'investissement initial plus 2,2 fois la plus-value sur l'action Suez.  Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, le montant du rachat correspondra au prix de l'action Suez.  Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	Ce plan garantit au bénéficiaire, à échéance, de récupérer 100% de son apport personnel. Si à la fin de la période de blocage de 5 ans, le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de l'action Suez fixé à 1 €, le gain sera égal à 7,2 fois la différence. En garantie de l'apport personnel et de l'effet multiplicateur, les bénéficiaires renoncent aux dividendes éventuels.
Principales caractéristiques des émissions fixées par le Conseil d'Administration	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 €. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 1,2 actions de préférence	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 20%, soit 0,8 € par action. Un abondement en numéraire payé par l'employeur vient compléter la souscription des salariés	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 2,41%, soit 0,9759 € par action.  La capacité d'investissement du bénéficiaire est augmentée par un complément bancaire de 8,759 fois son apport personnel.  A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 0,72 BSA
Période de souscription	Du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022
Date de l'augmentation de capital	2 décembre 2022	6 janvier 2023	6 janvier 2023
Montant des souscriptions (cash reçu / cash à recevoir)	43 167 219	14 634 329 <sup>(1)</sup>	82 596 688
Nombre d'actions ordinaires émises	43 167 219	18 292 912	84 636 426
Nombre d'actions de préférence émises	51 800 662	-	-
Nombre de BSA émis	-	-	60 938 226

(1) Abondement versé en numéraire par l'employeur inclus

Afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocage anticipés et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la société Suez S.A. s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant l'ensemble des titres et des actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des instruments émis.

Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur, passif qui est réévalué à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

Au 31 décembre 2022, le passif (dettes sociales) reconnu, correspondant au nombre d'instruments émis évalués à leur juste valeur à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1€ et juste valeur d'une action de préférence et d'un BSA estimée à 0,2442€), s'élevait à 173,6 millions d'euros. Au 30 juin 2023, ce passif a été réévalué sur la base d'une juste valeur d'une action à 1,08€ et d'une juste valeur d'une action de préférence et d'un BSA de 0,2637 €, soit un montant de 185,1 millions d'euros. La charge comptabilisée sur la période s'élève ainsi à 13,5 millions d'euros.

## Note 14 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24.

### 14.1 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Ces transactions concernent les transactions avec les sociétés associées et coentreprises du groupe Suez. Les montants des opérations réalisées au cours du premier semestre 2023 avec ces sociétés sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2023	
	Transactions avec les sociétés associées		Transactions avec les coentreprises	
<b>Produits/ (charges)</b>		<b>7,1</b>	<b>Produits/ (charges)</b>	<b>(7,2)</b>
SENEAU		3,1	France PLASTIQUE RECYCLAGE	3,8
ROANNE BIOENERGIE		1,1	STV TRI	(8,5)
Aquasure Holdings		1,0	Nanchang Shuanggang Water Supply CO. LTD.	(1,7)
BIOSYNERGY		0,8	Shenzhen Expressway SUEZ Environment Company LTD	(1,0)
Autres		1,1	Autres	0,2
<b>Créances / Prêts</b>		<b>72,6</b>	<b>Créances / Prêts</b>	<b>43,0</b>
Aquasure Holdings		30,1	France PLASTIQUE RECYCLAGE	28,0
SENEAU		16,4	RE-SOURCE INDUSTRIES HOLDING	11,4
SCIP SITA Waste Services Co. Ltd.		16,0	Jiangsu Water Company Limited	1,4
Wuhan Sino French Water Company Limited		2,1	Qingdao Sino French Hairun Water Supply Co. Ltd.	0,9
Autres		7,9	Autres	1,3
<b>Dettes</b>		<b>0,0</b>	<b>Dettes</b>	<b>12,8</b>
			STV TRI	8,2
			CBSE	3,2
			SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN	1,0
			Autres	0,4

### 14.2 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent comme les membres du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société Suez S.A. présents au 30 juin 2023.

**Rémunérations directes** : Les rémunérations versées (hors charges patronales) au cours de l'exercice 2023 aux principaux dirigeants s'élèvent à 1,7 millions d'euros correspondant uniquement à la rémunération de base. Par ailleurs, une charge de 1,6 millions d'euros a été comptabilisée, au titre des rémunérations variables provisionnées en date du 30 juin 2023.

**Avantages à court terme** : Néant.

**Avantages postérieurs à l'emploi** : Le montant des cotisations versées par le groupe au cours de l'exercice au titre de régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83 et Article 82) dont bénéficient les principaux dirigeants s'élève à 0,2 millions d'euros.

**Actions gratuites** : les dirigeants présents au 30 juin 2023 disposaient de 2 348 148 actions gratuites de performance dont les conditions d'acquisition sont présentées en Note 13.1. La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions sur l'exercice 2023 s'élève à 0,5 million d'euros (hors charges sociales).

Il n'existe aucune transaction de type prestations de services entre les principaux dirigeants et les entités du groupe.

## Note 15 Évènements postérieurs à la clôture

---

Les principaux événements intervenus postérieurement à la clôture sont les suivants :

- Airex Énergie, Groupe Rémahec et Suez ont annoncé la création de la toute première usine industrielle canadienne de production de biochar à Port-Cartier. La première phase sera mise en service en 2024 et disposera d'une capacité initiale de production de 10 000 tonnes par an. D'ici 2026, la capacité annuelle de production triplera et en fera la plus grande usine de biochar en Amérique du Nord, et l'une des plus importantes au niveau mondial. Il s'agit de la première réalisation résultant du partenariat entre Suez et Airex Énergie visant à produire 350 000 tonnes de biochar d'ici 2035.
- Réalisation des sorties des activités au Mexique classées en actifs destinés à être cédés dans les états financiers consolidés au 30 juin 2023, pour un montant de 10,1 millions d'euros.
- Acquisition par Suez Organique le 19 juillet 2023 de deux entités (Sotreco et Nextri) pour un montant de 15 millions d'euros.
- Prise de participation à 100% (contre 33% antérieurement) dans l'entité MEV, filiale de Suez Organique, le 21 juillet 2023 pour un montant de 10 millions d'euros.

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

**Suez**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés intermédiaires résumés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Suez**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

### **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Suez et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de celle-ci relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que votre société établissant pour la première fois des comptes consolidés intermédiaires résumés, les informations relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Julien Huvé

Vincent Coste

Jean-Christophe Goudard